



COURS DE HIP-HOP & RAGGA

Nadine Page - info@dance-motion.com- 079/333.87.24

Espace danse - Route du Jura 49, 1700 Fribourg

www.dance-motion.com

VOYAGE A PARIS avec l'Ecole "Dance-Motion"

DANCE-MOTION VOYAGE A PARIS 1/2

VENEZ NOMBREUX POUR PROFITER DE PRENDRE DES COURS DE HIP-HOP AVEC LES MEILLEURS PROFS DE FRANCE !

VOYAGE A PARIS A L'ECOLE DE DANSE "JUSTE DEBOUT" ORGANISATEUR DU GRAND CONCOURS DE HIP-HOP " JUSTE DEBOUT" DU **LUNDI 25 AU MERCREDI 27 OCTOBRE 2010**

(Durant la 2ème semaine de vacance d'automne !)

Pour 30 personnes avec 2 cours par jours - Hôtel avec petit déjeuner - Transport (En Car)

Fr. 390.— par personne

Pour 30 personnes avec 3 cours par jours - Hôtel avec petit déjeuner - Transport (En Car)

Fr. 410.— par personne

Les élèves de l'école sont prioritaires pour ce voyage et s'il reste de la place les personnes externes à l'école pourront s'inscrire.

INSCRIPTION POUR CE VOYAGE JUSQU'AU 12 septembre 2010.

LE FORMULAIRE EST A ENVOYER A NADINE PAGE, CHEMIN DE BETHLEEM 3, 1700 FRIBOURG.

Afin de réserver les places dans l'hôtel ainsi que dans l'école JUSTE DEBOUT, veuillez effectuer le versement jusqu'au **18 septembre 2010 au plus tard** en mentionnant le nombre de cours que vous ferez.

Il est possible de financer une partie de votre voyage en vendant des gâteaux au marché. Plus d'informations vous seront transmises par la suite. Pour toutes questions, je reste à votre disposition à l'adresse mail suivante : info@dance-motion.com ou au 079 / 333.87.24.

En vous remerciant d'avance pour votre versement et en me réjouissant d'avance de votre présence pour cette nouvelle expérience, je vous adresse mes meilleures salutations.

DANCE-MOTION

Nadine Page

INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

AGE :

NOMBRE DE COURS 2 COURS ou 3 COURS

SIGNATURE :

Pour les personnes mineurs signature du représentant légal.

J'autorise mon enfant à participer au voyage et aux cours à l'école Juste Debout à Paris ainsi qu'aux sorties en groupe dans la ville organisées par l'école Dance-Motion .

SINGATURE du représentant légal :